



Presses universitaires
de la Méditerranée
www.PULM.fr



PROCÉDURES DE DÉPÔT ET D'EXPERTISE

Comment présenter un projet de publication aux PULM



Dans un premier temps, l'auteur est invité à envoyer par lettre ou par courrier électronique une proposition de publication à l'adresse projet-pulm@univ-montp3.fr. Une réponse sera apportée dans un délai de 2 à 4 semaines. Cette proposition sera accompagnée de la [fiche projet éditorial](#).

Dans un second temps, si le projet est retenu, il sera demandé à l'auteur de remettre le manuscrit sur clé U.S.B ou par transfert selon le poids du ou des fichiers. Pour tout autre support, nous contacter au préalable. Les textes doivent être enregistrés au format original (Word ou OpenOffice) et au format R.T.F. Une version imprimée sera éventuellement demandée pour la procédure d'expertise.

Procédure d'expertise



Tout projet proposé aux PULM est soumis à une expertise technique, à une évaluation scientifique en lecture simple aveugle par deux experts. L'évaluation scientifique donne lieu à deux rapports.

La faisabilité économique et juridique (gestion des droits en cas de reproduction d'images notamment) doit être envisagée dès le dépôt et soumise à la direction des PULM qui statue, en dernier ressort, sur la publication de l'ouvrage. Les PULM peuvent être consultées et peuvent conseiller l'auteur sur ces deux points et notamment sur les aides à l'édition, au moment du dépôt du manuscrit.

Le délai moyen de l'évaluation scientifique est de deux mois. Pendant ce délai, l'auteur s'engage à ne pas mettre l'éditeur en concurrence avec d'autres éditeurs.



Lorsque le projet est accepté, le délai pour la publication de l'ouvrage est de 18 à 24 mois en moyenne après dépôt de la version définitive du manuscrit. Un contrat d'édition est alors signé qui fixe un calendrier ainsi que les conditions d'édition.

Évaluation

Elle peut donner lieu à :

- un avis favorable à publication,
- un avis favorable à publication sous réserve de modifications,
- un avis défavorable à publication.

En cas d'avis favorable sous réserve de modifications, l'auteur dispose de 6 mois pour envoyer son manuscrit corrigé aux PULM. Le manuscrit est, alors soumis à une contre-expertise dont le délai moyen est également de deux mois.

